



**Ministère des  
Finances**



**1995-1996**

**Comptes publics  
de l'Ontario**



**États financiers**





**Ministère des  
Finances**



**1995-1996**

**Comptes publics  
de l'Ontario**



**États financiers**

Ce document est également publié en anglais  
This publication is also available in english

ISSN 0833-1189

2©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1996



À l'honorable  
HENRY NEWTON ROWELL JACKMAN, C. M., K. St. J., B. A., LL. B., LL. D.  
*Lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario*

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1996, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

*Le ministre des Finances,*

L'HONORABLE ERNIE EVES

TORONTO, 16 SEPTEMBRE 1996





## **RAPPORT DU MINISTRE DES FINANCES**

C'est avec plaisir que je présente les Comptes publics 1995-1996 de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1996.

Pour faciliter la tâche des lecteurs, l'organisation et le contenu des comptes publics sont décrits dans un guide d'interprétation des comptes publics à la page viii du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements qui doivent être adressées à la Direction de la vérification des dépenses, ministère des Finances.

*Le ministre des Finances,*

**L'HONORABLE ERNIE EVES**

**TORONTO, 16 SEPTEMBRE 1996**



# TABLE DES MATIÈRES

	Page
Guide d'interprétation des comptes publics .....	viii
Sources de renseignements supplémentaires .....	viii
Introduction .....	x
 <b>États financiers</b>	
Déclaration de la direction .....	3
Rapport du vérificateur .....	4
Résumé des principales conventions comptables .....	5
État du fonctionnement et du déficit accumulé .....	9
État de la situation financière .....	10
État de l'évolution de la situation financière .....	11
Notes complémentaires aux états financiers .....	12
Annexes aux états financiers .....	23

## GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

### La présentation des comptes publics

Les comptes publics de la province de l'Ontario pour 1995-1996 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières de différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Rapport sur les finances de l'Ontario

Le gouvernement prépare un rapport sur les finances qui présente les principaux éléments financiers et économiques de la dernière année et qui fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs fixés dans le budget. Le rapport inclut une version sommaire des états financiers. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en se présentant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) ou en écrivant à la Section des publications, 5<sup>e</sup> étage, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

### Le budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en se présentant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) ou en écrivant à la Section des publications, 5<sup>e</sup> étage, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

### Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après avoir présenté son budget devant l'Assemblée législative, le ministre des Finances de l'Ontario dépose le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver par la *Loi sur les subsides à la Couronne*. On peut obtenir des exemplaires gratuits du Budget des dépenses en se présentant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) ou en écrivant à la Section des publications, 5<sup>e</sup> étage, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

### Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, édifice Frost sud, 5<sup>e</sup> étage, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

### Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant au Bureau des politiques économiques du ministère des Finances, édifice Frost nord, 5<sup>e</sup> étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1.

### Bulletin démographique

Ce bulletin présente des projections et estimations démographiques pour l'Ontario, ses comtés, ses districts et municipalités régionales. Il contient en outre des statistiques sur l'évolution de la population de l'Ontario, et est publié à intervalles irréguliers au cours de l'année. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en se présentant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) ou en écrivant à la Section des publications, 5<sup>e</sup> étage, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8.

**REMARQUE**

Ce document est publié en français et en anglais. On peut acheter l'une ou l'autre de ces versions en s'adressant à Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : (416) 326-5300, ligne sans frais d'appel 1 800 668-9938.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be purchased from Publications Ontario, 880 Bay Street, Toronto, Ontario M7A 1N8. Phone: (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938.

## INTRODUCTION

La composition des états financiers de la province de l'Ontario est la suivante :

- la déclaration de la responsabilité de la direction pour l'établissement des états financiers et pour le maintien d'un système de contrôles internes visant à protéger l'actif de la province;
- le rapport du vérificateur de la province sur les états financiers;
- le résumé des principales conventions comptables, qui présente les conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la communication des activités financières de la province;
- l'état du fonctionnement et du déficit accumulé, qui présente les recettes dégagées par les impôts et d'autres sources de déduction, faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux opérations antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources appartenant à la province qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état de l'évolution de la situation financière, qui indique les ressources affectées pendant l'exercice aux opérations et les sources de financement dont dispose la province pour les opérations;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et qui donnent des explications et renseignements complémentaires sur les soldes figurant dans les différents états.

### **Différentes méthodes de comptabilité publique**

Les états financiers du présent exercice reflètent la mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice et de la technique comptable de consolidation recommandée par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces recommandations suivent d'une manière générale les pratiques recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les sociétés ouvertes et fermées au Canada sauf en ce qui concerne la façon de comptabiliser la dotation en capital des biens corporels.

### ***Comptabilité des états financiers et du budget - comptabilité d'exercice modifiée***

Le gouvernement a commencé à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée dans les comptes publics en 1994 et dans le budget en 1996. Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, et des coûts lorsqu'ils sont engagés.

### ***Contrôle des crédits - comptabilité de caisse modifiée***

Les prévisions de dépenses à l'intention de l'Assemblée législative sont préparées selon une méthode de comptabilité qui diffère de celle qui est utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de caisse modifiée est aussi employée dans les volumes 1 et 3 des *Comptes publics de l'Ontario* pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont constatées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. En règle générale, les résultats des opérations sont calculés comme étant la différence entre encaissements et décaissements, à l'exclusion des opérations d'emprunt. Les méthodes comptables aux fins du contrôle des crédits de la province sont modifiées afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le règlement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

# **états financiers**



## Déclaration de la direction

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et obéissent aux principes comptables recommandés par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre des Finances,

Le contrôleur,

Michael L. Gourley  
16 septembre 1996

Bob Christie  
16 septembre 1996

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative  
de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 1996 et les états du fonctionnement et du déficit cumulé, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la province au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de fonctionnement et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables applicables aux gouvernements et recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, ces politiques comptables ont été appliquées, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Le vérificateur provincial,

Toronto (Ontario)  
le 16 septembre 1996

Erik Peters, FCA

## Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers du présent exercice reflètent la mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice et de la technique comptable de consolidation recommandée par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces recommandations suivent d'une manière générale les pratiques recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les sociétés ouvertes et fermées au Canada sauf en ce qui concerne la façon de comptabiliser la dotation en capital des biens corporels.

### Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées avec celles des sociétés de la Couronne, des conseils et commissions qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle et qui sont responsables de l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit devant un ministre du gouvernement, soit directement devant l'Assemblée législative. On fournit à l'annexe 9, une liste des principaux organismes qui font partie de l'entité comptable.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable.

### Principes de consolidation

Les activités des sociétés de la Couronne, conseils et commissions, sauf celles qui sont désignées comme étant des entreprises publiques, sont consolidées de façon proportionnelle avec le Trésor dans les présents états financiers (organismes de service gouvernementaux). Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-dessous et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et commissions qui ont le pouvoir financier et de fonctionnement d'exercer des activités commerciales et ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée. Selon cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net sont inclus dans les états financiers sous forme d'investissement dans les entreprises publiques dans la section État de la situation financière et leur revenu net est présenté sous forme de poste séparé à l'État du fonctionnement et du déficit accumulé.

### Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté et un autre montant possible et raisonnable, comme cela se produit lorsqu'on utilise des estimations.

Dans les présents états financiers, il existe une incertitude de mesure pour ce qui est du total cumulatif des obligations découlant des régimes de retraite (voir la note 5 sur les régimes de retraite). Ces obligations sont établies d'après les estimations les plus probables du gouvernement concernant l'inflation, le rendement des placements et les salaires des employés. La direction considère que les montants constatés pour les obligations découlant des régimes de retraite ne sont pas susceptibles de changer de façon substantielle à court terme (une période n'excédant pas un an à partir de la date des états financiers). Toutefois, à plus long terme, il est possible que les montants constatés subissent un changement important.

### Méthode de comptabilité

#### Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont présentées sous forme d'éléments du passif.

**Dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements auxquels elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont autorisées et au cours de laquelle les conditions d'admissibilité sont remplies.

Les dépenses afférentes aux régimes de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge au titre des prestations de retraite moins l'actif net du régime de retraite, la charge au titre des prestations de retraite, l'amortissement de la part des gains ou pertes actuariels du gouvernement, moins les contributions des employés. Le coût total estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé à l'exercice au cours duquel le régime est modifié.

**Passif**

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêts consenties par le gouvernement et le passif éventuel quand un passif existe probablement et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

***Emprunts contractés aux fins de la province***

Les emprunts comprennent des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

La province a recours à diverses stratégies de gestion des risques, notamment à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés («instruments dérivés») sont des obligations financières contractuelles dont la valeur est fonction d'un actif financier qui leur est sous-jacent. Les instruments dérivés comprennent le troc financier, les accords de taux futur, les contrats de change à terme et les contrats à terme normalisés. La province ne se sert d'instruments dérivés que pour effectuer des opérations de couverture, qui consistent à prendre des engagements de compensation en vue de minimiser les effets des fluctuations du marché, ainsi que pour limiter les frais d'intérêt. Les gains ou les pertes résultant des opérations à l'aide d'instruments dérivés sont reportés et amortis sur la durée restant des titres émis.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés à l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif éventuels sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur la dette publique comprend l'intérêt sur les emprunts non remboursés, l'amortissement des gains ou pertes de change, l'amortissement des remises ou primes sur l'emprunt, l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés et le revenu en intérêts sur les placements.

***Régimes de retraite***

Le passif découlant des régimes de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des fonctionnaires et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent en cas de résultats du régime différents des prévisions, ou en cas de révision des hypothèses. Ils sont amortis et passés aux résultats sur la durée moyenne non écoulée de la carrière des participants.

**Actif financier**

L'actif financier comprend les liquidités et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande.

Les prêts débiteurs sont comptabilisés au coût moins un redressement pour tenir compte des sommes jugées irrécouvrables. Les remises de dette et les concessions d'intérêt sur les prêts sont imputées à l'exercice au cours duquel elles sont accordées.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la description faite dans les principes de consolidation.

#### **Dotation en capital de l'infrastructure et des biens corporels**

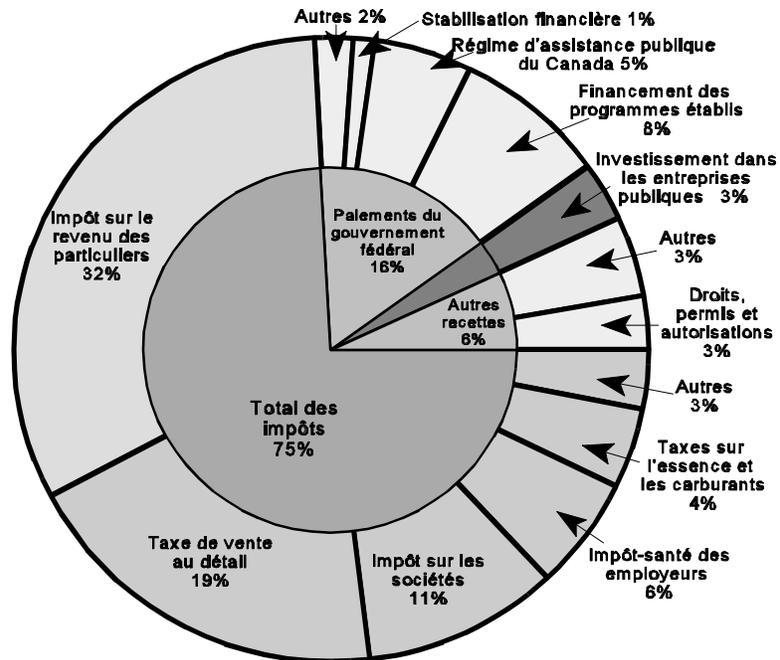
Il est de règle dans les entreprises commerciales canadiennes de comptabiliser les investissements en immobilisations comme un élément d'actif et de les imputer aux opérations pendant la vie utile estimative du bien. En revanche, les pouvoirs publics suivent une méthode qui consiste à imputer aux opérations le coût intégral des immobilisations au cours de l'exercice où a lieu l'achat ou la construction. Cette méthode reflète le moment de l'autorisation de l'affectation des fonds à l'achat ou à la construction de biens en immobilisations, mais ne tient pas compte des avantages futurs de ces dotations en capital dans les états financiers. Les pouvoirs publics et le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public ont reconnu l'importance d'obtenir des renseignements précis sur la dotation en capital des biens corporels par les gouvernements et la nécessité de continuer d'étudier cette question plus à fond.

Tant que ces questions d'immobilisations ne seront pas réglées, les états financiers continueront d'imputer les dépenses en immobilisations par l'intermédiaire des ministères et des organismes de service aux exercices au cours desquels les fonds sont dépensés. Les immobilisations des entreprises publiques sont cependant incluses dans ces états et font partie des dotations en capital de la province dans ces entités.

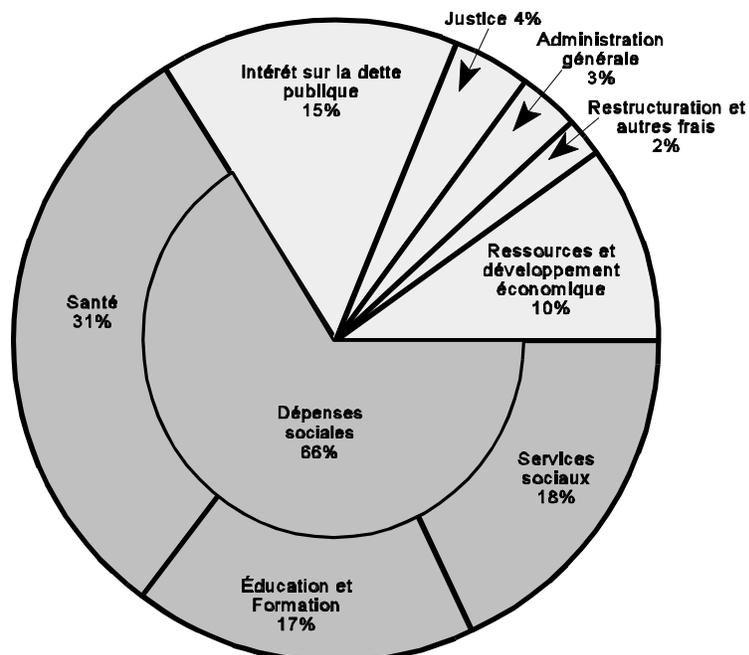
#### **Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie sous administration de la province qui ne sont pas des éléments de passif de la province ne sont pas comptabilisés à l'État de la situation financière. Autrement, ils font partie du passif des états financiers.

## Provenance des recettes



## Dépenses par catégories principales



## État du fonctionnement et du déficit accumulé

Province de l'Ontario			
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Plan financ. <sup>1</sup> 1996	1996	1995
<b>Recettes</b> (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	15 450	<b>15 633</b>	14 758
Taxe de vente au détail	9 355	<b>9 424</b>	9 090
Impôt sur les sociétés	4 590	<b>5 174</b>	4 557
Impôt-santé des employeurs	2 620	<b>2 695</b>	2 640
Taxe sur l'essence	1 970	<b>1 944</b>	1 939
Autres taxes	<u>1 447</u>	<b><u>1 446</u></b>	<u>1 475</u>
Total des recettes fiscales	35 432	<b>36 316</b>	34 459
Gouvernement du Canada	7 302	<b>7 645</b>	7 607
Revenu provenant des entreprises publiques (annexe 10)	1 200	<b>1 267</b>	1 068
Autres recettes	<u>2 852</u>	<b><u>3 131</u></b>	<u>2 905</u>
	<u>46 786</u>	<b><u>48 359</u></b>	<u>46 039</u>
<b>Dépenses</b> (annexes 2 et 3)			
Santé	17 955	<b>17 775</b>	17 848
Services sociaux	10 689	<b>10 439</b>	10 607
Éducation et Formation	9 196	<b>9 761</b>	9 421
Intérêt sur la dette publique	8 969	<b>8 255</b>	7 832
Ressources et développement économique	5 769	<b>5 914</b>	6 345
Justice	1 797	<b>2 031</b>	1 860
Administration générale	1 719	<b>1 558</b>	2 255
Restructuration et autres frais (note 1)	<u>          </u>	<b><u>1 352</u></b>	<u>          </u>
	<u>56 094</u>	<b><u>57 085</u></b>	<u>56 168</u>
<b>Déficit</b>	<b>9 308</b>	<b>8 726</b>	10 129
<b>Déficit accumulé</b>			
Solde au début de l'exercice (note 2)		<b>90 728</b>	80 599
Solde à la fin de l'exercice		<b>99 454</b>	90 728

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

1. Plan financier de l'Exposé économique et financier de novembre 1995.

## État de la situation financière

### Province de l'Ontario

Au 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
<b>Passif aux fins de la province</b>		
Créditeurs et charges à payer (annexe 7)	10 460	8 575
Emprunts contractés aux fins de la province (note 3)	95 598	85 711
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 4)	2 220	2 089
Régimes de retraite (note 5)	8 189	7 467
Autre passif	<u>769</u>	<u>780</u>
Passif total aux fins de la province	117 236	104 622
Emprunts contractés pour Ontario Hydro (note 6, annexe 8)	<u>3 808</u>	<u>3 835</u>
	<b>121 044</b>	<b>108 457</b>
<b>Actif financier</b>		
Caisse et placements temporaires (annexe 4)	11 407	8 082
Débiteurs (annexe 5)	2 795	2 853
Prêts débiteurs (annexe 6)	304	433
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	791	581
Biens-fonds à vendre (note 7)	371	
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 10)	2 114	1 945
Avances à Ontario Hydro, garanties par des obligations (note 6)	<u>3 808</u>	<u>3 835</u>
	<b>21 590</b>	<b>17 729</b>
<b>Déficit accumulé (note 2)</b>	<b>99 454</b>	<b>90 728</b>

#### Passif éventuel (note 8)

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

## État de l'évolution de la situation financière

### Province de l'Ontario

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
<b>Encaisse aux fins des opérations</b>		
Déficit de l'exercice	(8 726)	(10 129)
<b>Encaisse provenant des (servant aux) activités de dotation en capital</b>		
Investissement dans les entreprises publiques	(169)	(141)
Prêts débiteurs	<u>129</u>	<u>75</u>
	(40)	(66)
<b>Encaisse provenant des (servant aux) activités de financement, net</b>		
Emprunts contractés (remboursés) aux fins de la province	11 196	10 011
- Publics	(1 309)	(1 014)
- Autres	<u>131</u>	<u>30</u>
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	<u>10 018</u>	<u>9 027</u>
<b>Autres postes</b>	2 073	678
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires	3 325	(490)
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	<u>8 082</u>	<u>8 572</u>
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	<u>11 407</u>	<u>8 082</u>

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

**Notes complémentaires aux états financiers**  
(tous les tableaux sont en millions de dollars)

**1. Restructuration et autres frais**

Au cours de l'exercice, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions qui ont entraîné les frais de restructuration uniques et les autres frais suivants. Parmi ces décisions, il y a eu celle de réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario, ce qui a entraîné la constatation des coûts des indemnités de cessation d'emploi et d'autres coûts connexes. Il a également fallu donner la possibilité à certains employés de prendre une retraite anticipée et annuler certains programmes ou projets.

***Restructuration du gouvernement et autres frais***

pour l'exercice clos le 31 mars

**1996**

**Provisions relatives à la réduction des effectifs du gouvernement**

Frais nets relatifs aux indemnités de départ versées aux employés (y compris les coûts relatifs aux régimes de retraite) dans le cadre des mesures de réduction des effectifs du gouvernement	400 \$
Augmentation de la provision pour l'option de retraite anticipée	454

**Autres frais**

Frais d'annulation du Programme de logements sociaux	128
Provision pour l'abolition de l'ancien régime de retraite des députés	30
Coûts d'interruption du projet de construction de la ligne de métro Eglinton Ouest	30
Remboursements d'impôt sur les sociétés - secteur des hydrocarbures et industrie minière	<u>310</u>

Dépenses totales	<u><u>1 352 \$</u></u>
------------------	------------------------

**2. Déficit accumulé**

Les soldes du déficit accumulé au début de 1996 et de 1995 ont été retraités en fonction des changements comptables suivants :

- 461 millions de dollars pour augmenter le passif au chapitre du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants
- 67 millions de dollars pour augmenter le passif au chapitre du Programme d'aide juridique
- (174) millions de dollars pour diminuer les charges reportées des opérations de couverture

Ces redressements n'ont pas eu d'incidence nette sur le déficit reporté de 10 129 \$ pour 1994-1995 mais ont entraîné une hausse du déficit reporté pour 1993-1994 (10 848 \$) à 11 202 \$. Par conséquent, le déficit accumulé d'ouverture pour 1994-1995 (80 245 \$) a augmenté à 80 599 \$ et le déficit accumulé d'ouverture pour 1995-1996 (90 374 \$) est passé à 90 728 \$.

3. Dette et instruments financiers dérivés

*Emprunts contractés aux fins de la province*

Au 31 mars

Devise <sub>1</sub>	Dollars canadiens	Dollars améric.	Dollars austr.	Livres sterling	Francs suisses	Yens	Marks allem.	Florins	1996	1995
Exercice financier									<b>Total<sub>2</sub></b>	Total
1996										3 412
1997	5 847	1 205				766			<b>7 818</b>	5 858
1998	2 838	2 543							<b>5 381</b>	5 546
1999	3 204	1 463	564			118			<b>5 349</b>	5 073
2000	3 683	2 700				572	462		<b>7 417</b>	7 515
2001	<u>2 562</u>	<u>3 529</u>	—	<u>725</u>	—	—	<u>470</u>	—	<b><u>7 286</u></b>	—
1-5 ans	18 134	11 440	564	725		1 456	932		<b>33 251</b>	27 404
6-10 ans	20 929	12 561		450	719	3 375	1 299	388	<b>39 721</b>	35 164
11-15 ans	8 933								<b>8 933</b>	10 932
16-20 ans	5 368					288			<b>5 656</b>	6 370
21-25 ans	52								<b>52</b>	65
26-39 ans	<u>7 985</u>	—	—	—	—	—	—	—	<b><u>7 985</u></b>	<u>5 776</u>
	61 401	24 001	564	1 175	719	5 119	2 231	388	<b>95 598</b>	85 711

Les moyennes pondérées des taux d'intérêts effectifs<sub>1</sub> au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :

1996	10,13 %	8,10 %	6,70 %	8,35 %	7,34 %	7,80 %	7,41 %	8,44 %	<b>9,36 %</b>	
1995	10,36 %	8,84 %	S.O.	8,32 %	8,85 %	7,34 %	7,89 %	8,63 %		9,77 %

Notes :

- 1 Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés s'y rapportant conclus par la province.
- 2 Les détails des emprunts contractés aux fins de la province sont indiqués dans le volume 1, section 3 des *Comptes publics de l'Ontario*. Ils tiennent compte des emprunts supplémentaires de 1 157 millions de dollars (1 157 millions de dollars en 1995) devant être payés à la Société de logement de l'Ontario, qui sont éliminés dans le cadre de la consolidation.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 1996, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 105,9 milliards de dollars. Ce montant est plus élevé que celui qui est inscrit pour les emprunts contractés aux fins de la province dans l'État de la situation financière parce que la juste valeur des emprunts à montant fixe excède généralement la valeur comptable si les taux d'intérêt courants sont inférieurs aux taux d'intérêt de l'emprunt contracté. La juste valeur estimative des emprunts ne tient pas compte de l'impact des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

La juste valeur a pour but de fournir des montants approximatifs auxquels ces titres pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre deux parties consentantes. Les évaluations à la valeur du marché ne sont pas disponibles pour de nombreux titres d'emprunt, notamment les débentures non publiques, les Obligations d'épargne de l'Ontario et les placements privés. Ainsi, la juste valeur de ces titres est établie d'après des estimations faites à l'aide du flux monétaire actualisé et d'autres techniques d'évaluation, qui sont grandement touchées par les hypothèses relatives au montant et au moment utilisées pour l'estimation du flux de l'encaisse futur et des taux d'actualisation qui tiennent compte de divers degrés de risque.

La valeur comptable de la dette n'est pas redressée en fonction de la hausse ou de la baisse de la juste valeur, puisque la province a l'intention à l'heure actuelle de rembourser les débentures lorsqu'elles arrivent à échéance.

*Instruments dérivés*

En vue de combler ses importants besoins de trésorerie de la façon la plus économique possible, la province émet des titres d'emprunt sur les marchés intérieur et international. En accédant aux marchés financiers, la province s'expose à des risques financiers et du marché. La province, par l'entremise de son mandataire, l'Office ontarien de financement, s'est munie de politiques et de méthodes pour protéger les finances publiques contre les mouvements défavorables sur les marchés financiers et pour limiter les risques, notamment le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de taux.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette actuelle, à court terme. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, qui sont constituées de la caisse et de placements temporaires (voir l'annexe 4), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs de trésorerie et qui lui donneront une certaine flexibilité quant au calendrier de ses émissions de titres. Toujours dans le but de réduire le risque d'illiquidité, la province a obtenu auprès d'un consortium bancaire, mettant en cause 44 banques à l'échelle mondiale, des marges de crédit de 4 milliards de dollars américains. Au 31 mars 1996, la province avait 11,4 milliards de dollars au chapitre de la caisse et des placements temporaires et ne s'était pas servie de sa marge de crédit de 4 milliards de dollars.

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de minimiser le risque de change, la province protège sa trésorerie en se servant de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les politiques actuelles de la province limitent la position de change à 2 % de la dette totale. À la fin de l'exercice, 1,3 % de la dette totale était dans une position non couverte face au dollar canadien, la plupart du risque de change étant en dollars américains.

Le risque de taux est le risque de voir les frais de service de la dette varier si les taux d'intérêt changent. Puisqu'une part importante de la dette de la province est à taux d'intérêt variable, la province se protège en se servant de contrats d'instruments dérivés qui convertissent les paiements à taux d'intérêt variable en paiements à taux d'intérêt fixe. La politique actuelle permet que jusqu'à 15 % de la dette totale soit à des taux variables. À la fin de l'exercice, 9,5 % de la dette totale était à taux variable.

L'utilisation par la province d'instruments dérivés pour se protéger contre le risque de change et le risque de taux entraîne le risque de crédit de contrepartie, soit le risque d'essuyer des pertes si des contreparties font défaut de paiement, mais elle permet à la province de réduire le risque de change et de taux.

Le tableau ci-dessous démontre les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 1996, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats, et ne représente pas les liquidités. Les montants théoriques représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats.

*Valeur théorique du portefeuille des instruments dérivés*

Au 31 mars 1996

<b>Échéance au cours de l'exercice</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>6 à 10 ans</b>	<b>Plus de 10 ans</b>	<b>Total</b>
Troc financier :								
Crédit croisé	2 308	2 543	2 839	4 217	5 194	21 793	945	39 839 \$
Taux d'intérêt	652	4 901	1 024	3 990	4 192	17 947		32 706
Contrats de change à terme	2 519							2 519
Accords de taux futurs	1 258							1 258
Contrats à terme normalisés	1 742							1 742
	<b>8 479</b>	<b>7 444</b>	<b>3 863</b>	<b>8 207</b>	<b>9 386</b>	<b>39 740</b>	<b>945</b>	<b>78 064 \$</b>

**Définitions:**

Troc financier : entente juridique selon laquelle chacune des parties (les contreparties) convient d'assumer la responsabilité de la dette de l'autre contrepartie. Dans le cadre d'un troc de taux d'intérêt, on échange des paiements dont le taux d'intérêt est variable pour des paiements dont le taux d'intérêt est fixe et vice-versa. Lorsqu'il y a crédit croisé, on échange les paiements de principal et d'intérêt dans une devise pour des liquidités dans une autre devise. Contrat de change à terme : entente conclue entre deux parties visant à fixer d'avance les taux futurs. Accord de taux futur (ATF) : entente conclue entre deux parties visant à fixer d'avance les taux futurs d'intérêt créditeur ou débiteur. Contrat à terme normalisé : contrat qui renferme l'obligation d'acheter ou de vendre, à une date ultérieure, une marchandise en fonction d'un prix et d'un montant précis.

En se protégeant contre les risques de change et de taux grâce à l'utilisation de contrats d'instruments dérivés, la province s'expose au risque de crédit de contrepartie. Ce risque découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles relativement aux instruments dérivés. On contrôle régulièrement le risque de crédit afin de s'assurer que l'on respecte les limites de crédit et de risque. La province conclut également des accords généraux de compensation en vue de minimiser le risque de crédit. Ces accords prévoient le calcul d'une simple obligation monétaire s'il y a défaut de paiement de la contrepartie. Puisque dans la plupart des cas, les dates de règlement des contrats d'instruments dérivés ne coïncident pas, les accords généraux de compensation ne seraient pas réglés simultanément. À la fin de l'exercice, la province avait conclu des accords généraux de compensation avec pratiquement toutes les contreparties avec lesquelles elle fait du troc financier.

Le risque de crédit de contrepartie est évalué en fonction de la valeur de remplacement des contrats d'instruments dérivés. La valeur de remplacement représente le coût à assumer pour remplacer les contrats, aux taux du marché à la fin de l'exercice, si des contreparties ne respectaient pas leurs obligations envers la province. La valeur de remplacement fluctue avec le temps en raison de changements subis par les taux de change et les taux d'intérêt ainsi que de la période restant jusqu'à l'échéance.

Il y a un risque de crédit lorsque la valeur de remplacement du contrat en question est positive puisque la valeur indique le montant que la contrepartie doit à la province. Le tableau ci-après illustre le risque de crédit des instruments dérivés au 31 mars 1996.

#### *Risque de crédit des instruments dérivés*

Au 31 mars	<u>1996</u>
Contrats de taux d'intérêt :	
Troc financier	591 \$
Accords de taux futurs	
Contrats à termes normalisés	5
Contrats de change à terme :	
Troc financier	1 841
Accords de change à terme	<u>6</u>
Risque de crédit brut	2 443
Moins : accords généraux de compensation	<u>(1 778)</u>
Risque de crédit net	<u>665 \$</u>

Lorsque le contrat a une valeur de remplacement nulle ou négative, la province n'est pas exposée à un risque de crédit puisque cela représente le montant que la province doit à la contrepartie. Par conséquent, la province ne subirait pas de perte si la contrepartie ne respectait pas ses obligations contractuelles. Les contrats d'instruments dérivés dont la valeur de remplacement est négative ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus. Au 31 mars 1996, ces contrats représentaient 945 millions de dollars au total.

La province minimise le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties dont la cote est élevée. À l'heure actuelle, la province exige des contreparties avec lesquelles elle fait du troc financier qu'elles aient une cote minimale de «A». À la fin de l'exercice, 95 % du montant minimal de référence des opérations de troc financier en cours mettaient en cause des institutions financières avec une cote minimale de «AA-».

Au 31 mars 1996, la plus grande partie du risque de crédit de la province mettait en cause trois contreparties ayant une cote minimale de «AA», chacune d'entre elles représentant plus de 10 % des contrats nets de troc financier à recevoir. L'une de ces contreparties est une banque européenne qui a une cote «AAA». Si la province avait à remplacer tous les contrats de troc financier conclus avec cette banque, elle devrait assumer des sommes nettes de 86 millions de dollars. Le coût de remplacement des contrats de troc financier que détiennent les deux autres contreparties, soit une banque européenne ayant une cote «AA» et une autre avec une cote «AA+», est de 76 millions de dollars et de 104 millions de dollars respectivement.

#### **4. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario**

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) offre des services financiers et de dépôt au grand public. Les fonds confiés à la CEO sont déposés auprès du Trésor de la province. Les activités de la CEO sont régies par l'Office ontarien de financement.

### 5. Régimes de retraite

Le gouvernement provincial répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les derniers états financiers vérifiés des différents régimes figurent dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

Le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario a été créé en juin 1994 par l'adoption de mesures législatives qui subdivisaient le Régime de retraite des fonctionnaires et créaient un régime distinct pour les membres du SEFPO et pour certains autres employés syndiqués des catégories autres que la gestion. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario, qui administre le Régime de retraite des fonctionnaires, a continué d'administrer les deux régimes jusqu'en 1995.

Ces trois régimes de retraite sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants des paliers élémentaire et secondaire un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi. Ces évaluations, effectuées tous les trois ans, sont basées sur des hypothèses plus modestes que les hypothèses les plus probables utilisées aux fins des états financiers. En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario, les gains et les pertes postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales par les partenaires. Toutefois, comme l'illustre le tableau ci-après, la province s'est engagée à verser des paiements supplémentaires, échelonnés sur 40 ans, dans le but d'éliminer le passif non capitalisé des régimes, qui a été déterminé dans le cadre des évaluations actuarielles prévues par la loi qui ont été effectuées le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

#### *Engagements en cours au chapitre des régimes de retraite*

1997	569 \$
1998	610
1999	644
2000	660
2001	707
2002 et par la suite	<u>42 811</u>
Total	<u>46 001 \$</u>

#### *Changements importants au cours de l'exercice*

Au cours de l'exercice, la province a convenu de permettre à certains participants du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario de profiter de la période de raccordement et du facteur 80. La disposition relative à la période de raccordement permet aux employés qui se sont retrouvés sur la liste des employés excédentaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et dont la date de retraite est rapprochée de prendre un congé sans solde, allant jusqu'à deux ans, jusqu'à la date de leur retraite. Le facteur 80 permet aux employés dont l'âge et les années décomptées aux fins du régime en question totalisent 80 ans de recevoir des prestations de retraite non réduites. Cette possibilité leur est offerte jusqu'au 31 mars 2000. On donne de nouveau accès au Programme «facteur 80» aux employés qui se sont retrouvés sur la liste des employés excédentaires et qui n'ont pas profité du facteur 80 lorsqu'ils sont devenus admissibles.

#### *Passif découlant des régimes de retraite au 31 mars*

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Charge au titre des prestations de retraite	54 623 \$	51 113 \$
Moins : actif net de la caisse de retraite	(52 806)	(47 176)
Redressements (voir ci-après)	2 159	907
Redressements relatifs aux estimations non amortis	<u>4 213</u>	<u>2 623</u>
Passif découlant des régimes de retraite au 31 mars	<u>8 189 \$</u>	<u>7 467 \$</u>

Des redressements ont été apportés aux montants présentés par les régimes de retraite au 31 décembre, et ce, pour redresser les chiffres en fonction de la clôture de l'exercice de la province, qui se termine au 31 mars, pour tenir compte des gains actuariels et des coûts d'amélioration des régimes qui ne sont pas attribuables à la province et aussi pour tenir compte des cotisations aux régimes de retraite à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

<i>Charge relative aux régimes de retraite</i> pour l'exercice clos le 31 mars	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Charge au titre des prestations de retraite	2 340 \$	2 107 \$
Amortissement des redressements relatifs aux estimations	(399)	(246)
Cotisations salariales	(867)	(945)
Intérêt sur le passif découlant des régimes de retraite	<u>423</u>	<u>409</u>
Total des charges relatives aux régimes de retraite	<u>1 497 \$</u>	<u>1 325 \$</u>

Les redressements relatifs aux estimations sont amortis sur une période allant de 12 à 14 ans. Selon les hypothèses les plus probables du gouvernement, le taux d'inflation futur servant aux calculs relatifs aux régimes de retraite est de 3,5 %. Les provisions indiquées à la note 1 (30 millions de dollars pour la réduction des effectifs et 454 millions de dollars pour les retraites anticipées) sont incluses dans la charge relative aux régimes de retraite ci-dessus.

#### *Autres régimes*

La province tient des comptes auprès du Trésor pour des caisses de retraite et autres avantages sociaux connexes en faveur de la Caisse de retraite des juges provinciaux, du Compte des allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative, et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres. La charge au titre des prestations de retraite se chiffre à 297 millions de dollars (246 millions de dollars en 1995) et est comprise dans la rubrique Autre passif.

Au cours de l'exercice, le gouvernement a décidé de mettre fin au Compte des allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative, soit le régime de retraite des députés provinciaux. Par conséquent, on a comptabilisé une provision pour l'abolition du régime au cours de l'exercice (voir la note 1 - Restructuration et autres frais).

## **6. Ontario Hydro**

### **La nature d'Ontario Hydro et sa comptabilisation dans les états financiers**

Ontario Hydro est le plus grand organisme de la province. Exerçant ses activités dans le cadre de la *Loi sur la Société de l'électricité*, Ontario Hydro jouit de vastes pouvoirs pour créer, fournir et livrer de l'énergie électrique partout en Ontario.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*, les recettes de la société sont affectées à la couverture des coûts d'exploitation, y compris une provision pour le remboursement de la dette. Tout montant résiduel sert à compenser des frais futurs et à rembourser la dette et ne peut pas être distribué à la province sans modification de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Étant donné qu'il n'y a pas d'avoir à distribuer à la province, les présents états financiers ne mentionnent ni l'avoir ni le bénéfice ou la perte résultant de l'exploitation d'Ontario Hydro. Les états financiers d'Ontario Hydro pour l'exercice clos le 31 décembre 1995 sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

### **Opérations avec la province**

#### ***Emprunts contractés pour Ontario Hydro***

Les avances consenties à Ontario Hydro et la dette contractée pour son compte, selon l'État de la situation financière de la province, désignent des sommes empruntées au nom d'Ontario Hydro. La province avait émis les titres dont elle avait avancé le produit à Ontario Hydro en échange d'obligations ayant les mêmes modalités. Ces opérations, le remboursement et le coût du service de la dette constituent une option de financement et ne font pas partie à proprement parler du plan budgétaire de la province. Le coût du service de la dette et les sommes recouvrées s'y rapportant se contrebalancent et ne sont pas comptabilisés séparément dans les états financiers. Les avances et les dettes contractées sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les précisions sur les emprunts contractés pour Ontario Hydro sont reproduites à l'annexe 8.

**Garanties provinciales de la dette d'Ontario Hydro**

Au 31 mars 1996, la province avait garanti des débetures, obligations et billets d'Ontario Hydro s'élevant à 29 077 millions de dollars (31 561 millions de dollars pour 1995). Pendant l'exercice, Ontario Hydro a payé à la province une commission de 170 millions de dollars (174 millions de dollars en 1995) pour l'octroi de garanties d'emprunts.

**Autres opérations avec Ontario Hydro**

Pour l'exercice clos le 31 mars 1996, Ontario Hydro a dû payer 115 millions de dollars (111 millions de dollars pour 1995) en frais de location d'eau se rapportant à l'utilisation d'eau pour la production de l'énergie hydro-électrique.

La province et ses organismes achètent l'énergie à Ontario Hydro au taux du marché.

**7. Biens-fonds à vendre**

Les biens-fonds à vendre appartiennent à la Société immobilière de l'Ontario, qui est une société de la Couronne. Au cours des exercices antérieurs, la Société était classée comme une entreprise commerciale aux fins de consolidation et son actif net était inscrit à la rubrique Investissement dans les entreprises publiques. Pour le présent exercice, elle est classée comme un organisme de service et son actif et son passif sont consolidés de façon proportionnelle dans les présents états financiers. Ce changement est conforme aux recommandations de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières de novembre 1995.

**8. Passif éventuel****Obligations garanties par la province**

au 31 mars

	<u>1996</u>	<u>1996</u>	<u>1996</u>	<u>1995</u>	<u>1995</u>
	<b>Maximum autorisé</b>	<b>En cours</b>	<b>Provision</b>	<b>En cours</b>	<b>Provision</b>
Débetures, obligations et billets -					
Ontario Hydro	29 077 \$	29 077 \$	\$	31 561 \$	\$
Prêts garantis	3 246	2 468	1 010	2 134	823
Autres	<u>161</u>	<u>87</u>		<u>87</u>	
Total	<u>32 484 \$</u>	<u>31 632 \$</u>	<u>1 010 \$</u>	<u>33 782 \$</u>	<u>823 \$</u>

La provision a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et fait partie du passif éventuel pour les paiements de transfert (annexe 7).

**Société de logement de l'Ontario — Ententes d'assurance-prêts**

La Société de logement de l'Ontario (SLO) a conclu des ententes d'assurance-prêts avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) touchant les prêts hypothécaires qui grèvent les immeubles subventionnés dans le cadre de divers programmes de logement à but non lucratif administrés par le ministère du Logement. En vertu de ces ententes, la SCHL assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux fins de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la rénovation de logements. L'assurance est souscrite par la SCHL, mais la Société de logement de l'Ontario est redevable à la SCHL de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires grevant des immeubles subventionnés entièrement par la province; la Société doit également assumer sa part des frais nets occasionnés par le défaut de paiement de prêts grevant des immeubles subventionnés conjointement par la SCHL et la province.

En cas de défaut de paiement d'un prêt, la SLO peut soit remédier au défaut de paiement, soit faire l'acquisition des logements et se charger du remboursement du prêt. En pareils cas, la part de la SLO pour ce qui est des immeubles subventionnés entièrement par la province est de 100 % du montant net des frais liés aux prêts en souffrance, et elle est d'environ 70 % du montant net de ces frais pour ce qui est des immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Il n'y a eu jusqu'ici aucune demande de règlement dans le cadre de ces ententes d'assurance-prêts. Les prêts hypothécaires assurés aux termes de ces ententes avec la SCHL représentent 5,4 milliards de dollars pour les immeubles subventionnés par la province et 1,7 milliard de dollars pour les immeubles subventionnés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

**Créances exigibles de la Couronne**

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 26 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des autochtones, à des inexécutions de contrat, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

**9. Engagements importants de capitaux**

La nature des activités du gouvernement exige la négociation de contrats qui sont importants par rapport à sa situation financière actuelle ou qui modifieront de façon substantielle le niveau des dépenses futures.

Les engagements contractuels importants en cours au 31 mars 1996 totalisent 5 113 millions de dollars. Ils comportent des engagements relatifs à des baux de 1 242 millions de dollars et des engagements généraux de 3 871 millions de dollars. Les engagements généraux en cours sont constitués de 2 361 millions de dollars aux bénéficiaires de paiements de transfert, de 1 092 millions de dollars pour des contrats de construction, de 229 millions de dollars pour l'acquisition de biens, de services et de matériel ainsi que de 189 millions de dollars pour des investissements stratégiques.

**Engagements en cours**

1997	2 519 \$
1998	1 118
1999	697
2000	253
2001	128
2002 et par la suite	<u>398</u>
Total	<u>5 113 \$</u>

Parmi les autres engagements importants de la province, on compte des paiements visant à éliminer le passif non capitalisé des régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires ainsi que des paiements reliés à la dette. Les détails de ces engagements importants sont fournis aux notes 3 et 5.

Au 31 mars 1996, la province s'est aussi engagée à procéder à des opérations de troc financier au cours de l'exercice 1996-1997 visant à convertir des paiements futurs d'intérêt à un taux américain variable en paiements à un taux canadien variable sur un capital théorique de 1,8 milliard de dollars américains. Au cours de l'exercice 1996-1997, elle s'est également engagée à procéder à des opérations de troc financier visant à convertir des paiements d'intérêt à un taux canadien variable en paiements d'intérêt à un taux fixe sur un capital théorique de 200 millions de dollars.

**10. Fonds en fiducie sous administration**

Les fonds en fiducie sous administration incluent la Commission des accidents du travail. L'information financière sommaire provenant des états financiers vérifiés les plus récents est fournie ci-dessous.

	<u>1995</u>	<u>1994</u>
<b>Commission des accidents du travail</b>		
au 31 décembre		
<b>Actif</b>		
Caisse	284	478
Débiteurs	123	179
Investissements	6 472	5 901
Immobilisations	198	123
Autres	172	129
<b>Total</b>	<b>7 249 \$</b>	<b>6 810 \$</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges proratisées	499	475
Autres éléments de passif	143	137
Caisse de retraite des travailleurs blessés	124	75
Passif au chapitre des avantages	17 375	17 525
<b>Passif non provisionné</b>	<b>(10 892)</b>	<b>(11 402)</b>
<b>Total</b>	<b>7 249 \$</b>	<b>6 810 \$</b>
<b>Revenus</b>		
Revenu provenant d'opérations	2 653	2 351
Investissement	593	499
<b>Total</b>	<b>3 246 \$</b>	<b>2 850 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Dépenses provenant d'opérations	2 736	2 720
<b>Excédent (perte)</b>	<b>510</b>	<b>130</b>
Passif non provisionné, au début de l'année	11 402	11 532
<b>Passif non provisionné, à la fin de l'année</b>	<b>10 892 \$</b>	<b>11 402 \$</b>

Le 3 juillet 1996, l'honorable Cam Jackson, ministre sans portefeuille, a réitéré l'engagement du gouvernement de rétablir la santé financière de la Commission des accidents du travail en éliminant son passif non capitalisé au plus tard en 2014 grâce à des mesures précisées dans le rapport du ministre.

**Autres fonds en fiducie**

	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
<i>Au 31 mars 1996</i>		
Curateur public de la province de l'Ontario	521	517
Comptable de la Cour de l'Ontario	466	447
<i>Au 31 décembre 1995</i>		
Société ontarienne d'assurance-dépôts	4	79

---

Les plus récents états financiers vérifiés des comptes en fiducie sous administration d'une certaine importance sont reproduits dans le volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*. Les fonds en fiducie sous administration reliés au Régime de retraite des fonctionnaires sont présentés à la note 5.

**11. Chiffres comparatifs**

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1996 et aux changements comptables indiqués à la note 2.



**Annexes aux états financiers**

Annexe 1	Recettes .....	24
Annexe 2	Dépenses .....	25
Annexe 3	Dépenses par ministère .....	26
Annexe 4	Caisse et placements temporaires .....	27
Annexe 5	Débiteurs .....	27
Annexe 6	Prêts débiteurs .....	28
Annexe 7	Créditeurs et charges à payer .....	28
Annexe 8	Emprunts contractés pour Ontario Hydro .....	29
Annexe 9	Liste des entreprises publiques et des organismes de service du gouvernement .....	30
Annexe 10	Investissement dans les entreprises publiques .....	31

## Annexe 1 Recettes

Province de l'Ontario			
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Plan financ. <sub>1</sub> 1996	<b>1996</b>	1995
<b>Recettes fiscales</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	15 450	<b>15 633</b>	14 758
Taxe de vente au détail	9 355	<b>9 424</b>	9 090
Impôt sur les sociétés	4 590	<b>5 174</b>	4 557
Impôt-santé des employeurs	2 620	<b>2 695</b>	2 640
Taxe sur l'essence	1 970	<b>1 944</b>	1 939
Taxe sur les carburants	510	<b>500</b>	495
Droits de cession immobilière	360	<b>335</b>	372
Taxe sur le tabac	330	<b>337</b>	322
Autres	<u>247</u>	<u><b>274</b></u>	<u>286</u>
	<b>35 432</b>	<b>36 316</b>	<b>34 459</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>			
Financement des programmes établis	3 910	<b>3 820</b>	4 059
Régime d'assistance publique du Canada	2 507	<b>2 508</b>	2 577
Stabilisation fiscale		<b>367</b>	184
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	63	<b>61</b>	82
<i>Loi nationale sur la formation</i>	59	<b>55</b>	75
Expansion du bilinguisme	58	<b>62</b>	65
Recyclage professionnel	62	<b>63</b>	61
Autres	<u>643</u>	<u><b>709</b></u>	<u>504</u>
	<b>7 302</b>	<b>7 645</b>	<b>7 607</b>
<b>Recettes de l'investissement dans les entreprises publiques</b> (annexe 10)	<b>1 200</b>	<b>1 267</b>	<b>1 068</b>
<b>Autres recettes</b>			
Droits d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire	745	<b>736</b>	751
Autres droits et permis	662	<b>631</b>	686
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	535	<b>530</b>	532
Redevances	236	<b>263</b>	223
Amendes	141	<b>143</b>	163
Ventes et locations	85	<b>81</b>	98
Divers	<u>448</u>	<u><b>747</b></u>	<u>452</u>
	<b>2 852</b>	<b>3 131</b>	<b>2 905</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>46 786</b>	<b>48 359</b>	<b>46 039</b>

1. Plan financier de l'Exposé économique et financier de novembre 1995.

**Annexe 2**  
**Dépenses****Province de l'Ontario**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
Traitements et salaires	4 041	3 798
Avantages sociaux	1 312	1 444
Transports et communications	279	298
Services	1 419	1 261
Fournitures et matériel	542	599
Acquisition/construction d'immobilisations	217	372
Paiements de transfert	40 092	40 027
Intérêt sur la dette	8 255	7 832
Autres	928	537
<b>Total des dépenses</b>	<b>57 085</b>	<b>56 168</b>

### Annexe 3 Dépenses par ministère

Province de l'Ontario			
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Plan financ. <sup>1</sup> 1996	<b>1996</b>	1995
<b>Ministère</b>			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	453	<b>425</b>	421
Procureur général	751	<b>1 085</b>	834
Commission de régie interne	185	<b>206</b>	135
Affaires civiques, Culture et Loisirs	429	<b>392</b>	450
Services sociaux et communautaires	9 075	<b>8 830</b>	9 436
Consommation et Commerce	148	<b>140</b>	150
Développement économique, Commerce et Tourisme	379	<b>498</b>	580
Éducation et Formation	8 556	<b>8 949</b>	8 778
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario (note 5)	640	<b>812</b>	643
Environnement et Énergie	505	<b>477</b>	543
Bureaux du corps exécutif	12	<b>13</b>	10
Finances	604	<b>702</b>	428
Intérêt sur la dette publique	8 969	<b>8 255</b>	7 832
Santé	17 955	<b>17 775</b>	17 848
Affaires intergouvernementales	5	<b>5</b>	6
Travail	144	<b>135</b>	135
Secrétariat du Conseil de gestion	591	<b>1 226</b>	1 083
Régimes de retraite des fonctionnaires/du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (note 5)	412	<b>685</b>	682
Affaires municipales et Logement	2 018	<b>2 333</b>	1 797
Secrétariat des Affaires autochtones	37	<b>25</b>	33
Richesses naturelles	586	<b>566</b>	532
Développement du Nord et Mines	263	<b>229</b>	294
Office des affaires francophones	3	<b>2</b>	3
Bureau de la ministre déléguée à la condition féminine	21	<b>18</b>	22
Solliciteur général et Services correctionnels	1 149	<b>1 113</b>	1 138
Transports	2 204	<b>2 189</b>	2 355
<b>Total des dépenses</b>	56 094	<b>57 085</b>	56 168

1. Plan financier de l'Exposé économique et financier de novembre 1995.

## Annexe 4 Caisse et placements temporaires

Province de l'Ontario		
Au 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
Caisse	(1 027)	(485)
Placements temporaires	12 434	8 567
<b>Total de la caisse et des placements temporaires</b>	<b>11 407</b>	<b>8 082</b>

La juste valeur des placements temporaires au 31 mars 1996 s'élève à 12,5 milliards de dollars. La juste valeur est déterminée à l'aide des cours cotés sur le marché.

## Annexe 5 Débiteurs

Province de l'Ontario		
Au 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
Impôts à recevoir	2 232	2 567
Autres comptes clients	1 579	1 029
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 112)	(841)
Gouvernement du Canada	96	98
<b>Total des débiteurs</b>	<b>2 795</b>	<b>2 853</b>

## Annexe 6 Prêts débiteurs

Province de l'Ontario		
Au 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
Administrations locales	148	159
Autres	156	274
<b>Total des prêts débiteurs</b>	<b>304</b>	<b>433</b>

## Annexe 7 Créditeurs et charges à payer

Province de l'Ontario		
Au 31 mars (en millions de dollars)	1996	1995
Paiements de transfert	4 307	3 733
Intérêt sur la dette publique	2 494	2 289
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 452	1 456
Matériel, fournitures et autres	1 914	1 014
Produit comptabilisé d'avance	208	151
Couverture différée	85	(68)
<b>Total des créditeurs et charges à payer</b>	<b>10 460</b>	<b>8 575</b>

## Annexe 8

### Emprunts contractés pour Ontario Hydro

#### Province de l'Ontario

Au 31 mars 1996

(en millions de dollars canadiens)

Exercice financier	Remboursables en :		1996 Total	1995 Total
	Dollars canadiens	Dollars américains		
1996				
1997				
1998				
1999				
2000				
2001	500		500	
1-5 ans	500		500	
6-10 ans	500		500	1 000
11-15 ans	1 748		1 748	1 748
16-20 ans		1 060	1 060	1 087
21-25 ans				
	2 748	1 060	3 808	3 835

Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs sur les emprunts ci-dessus sont :

1996	11,47 %	14,72 %	<b>12,39 %</b>	
1995	11,47 %	14,78 %		12,41 %

Dette payable à :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Ministre des Finances du Canada		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	<b>2 748</b>	2 748
Investisseurs publics	<b>1 060</b>	<b>1 087</b>
	<b>3 808</b>	3 835

## Annexe 9

### Liste des entreprises publiques et des organismes de service du gouvernement<sup>1</sup>

#### Province de l'Ontario

##### Entreprises publiques

Agence ontarienne des eaux  
Commission de transport Ontario Northland  
Commission des parcs du Niagara  
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto  
Régie des alcools de l'Ontario  
Régie des transports en commun de la région de Toronto  
(Réseau GO)  
Société d'investissement dans les transports de l'Ontario<sup>2</sup>  
Société de logement de l'Ontario  
Société des casinos de l'Ontario  
Société des loteries de l'Ontario  
Sociétés de développement

##### Ministère responsable

Environnement et Énergie  
Développement du Nord et Mines  
Culture, Tourisme et Loisirs  
Culture, Tourisme et Loisirs  
Consommation et Commerce  
Transports  
  
Transports  
Logement  
Développement économique et Commerce  
Culture, Tourisme et Loisirs  
Développement économique et Commerce

##### Organismes de service du gouvernement

Commission des parcs du Saint-Laurent  
Commission ontarienne de l'assurance-récolte  
Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre  
Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement  
du cancer  
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario  
Institut du cancer de l'Ontario  
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)  
Office ontarien de financement  
Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets<sup>3</sup>  
Société immobilière de l'Ontario<sup>4</sup>  
Société ontarienne de l'aérospatiale

Culture, Tourisme et Loisirs  
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales  
Éducation et Formation  
  
Santé  
Développement du Nord et Mines  
Santé  
Culture, Tourisme et Loisirs  
Finances  
Environnement et Énergie  
Secrétariat du Conseil de gestion  
Développement économique et Commerce

Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes sont reproduits au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

1 Cette liste ne représente que les entreprises et organismes de service les plus importants.

2 Voir la note 1 de l'annexe 10 pour plus de détails.

3 L'Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets a cessé d'exister en juin 1995.

4 La Société immobilière de l'Ontario, qui était inscrite auparavant comme entreprise publique, a été reclassée comme organisme de service du gouvernement au cours de l'exercice 1995-1996.

## Annexe 10

### Investissement dans les entreprises publiques

<b>Province de l'Ontario</b>				
au 31 mars 1996 (en millions de dollars canadiens)	Régie des alcools	Palais des congrès de la communauté urbaine de Tor.	Commission des parcs du Niagara	Société des casinos de l'Ontario
	31 mars 1996	31 mars 1996	31 octobre 1995	31 mars 1996
<b>Actif</b>				
Caisse/placements temporaires	26,0		14,1	88,4
Débiteurs	7,1	1,2	2,2	2,8
Stocks	202,6	0,3	3,4	0,6
Charges payées d'avance	3,8	0,1	0,1	2,5
Placements à long terme				
Immobilisations	134,8	113,3	75,0	159,1
Autres éléments d'actif		5,9		49,3
<b>Total de l'actif</b>	<b>374,3</b>	<b>120,8</b>	<b>94,8</b>	<b>302,7</b>
<b>Passif</b>				
Emprunts bancaires		0,2		
Créditeurs	160,7	24,7	4,5	59,9
Notes à payer				
Produit comptabilisé d'avance		2,5		
Passif à long terme		86,8		
Autres éléments de passif				9,9
<b>Total du passif</b>	<b>160,7</b>	<b>114,2</b>	<b>4,5</b>	<b>69,8</b>
<b>Actif (passif) net</b>	<b>213,6</b>	<b>6,6</b>	<b>90,3</b>	<b>232,9</b>
<b>Recettes</b>				
Recettes tirées des opérations	1 909,8	19,9	25,1	620,1
Transferts provenant du gouvernement				
<b>Total des recettes</b>	<b>1 909,8</b>	<b>19,9</b>	<b>25,1</b>	<b>620,1</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses des opérations	1 243,1	19,4	18,3	197,8
Impôts provinciaux				115,5
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 243,1</b>	<b>19,4</b>	<b>18,3</b>	<b>313,3</b>
Bénéfice (perte) avant postes extraordinaires	666,7	0,5	6,8	306,8
Postes extraordinaires				
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>666,7</b>	<b>0,5</b>	<b>6,8</b>	<b>306,8</b>
Actif (déficit) net - Début	236,2	6,1	83,5	103,1
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	(689,3)			(177,0)
<b>Actif (déficit) net</b>	<b>213,6</b>	<b>6,6</b>	<b>90,3</b>	<b>232,9</b>

1 Les redressements portent notamment sur l'élimination de l'activité et des soldes à l'intérieur du gouvernement et les montants nécessaires pour redresser les chiffres applicables aux activités et aux soldes des Sociétés de développement en fonction des états financiers vérifiés provisoires et les chiffres applicables aux entreprises publiques ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars ainsi que sur l'élimination de terrains et d'éléments d'infrastructure transférés par la province à la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario.

### Annexe 10 Investissement dans les entreprises publiques (suite)

#### Province de l'Ontario

Agence ontarienne des eaux de l'Ontario 31 déc. 1995	Société de logement de l'Ontario 31 déc. 1995	Société des loteries de l'Ontario 31 mars 1996	Commission de transport Ont. Northland 31 déc. 1995	Société d'investissement dans les transp. Ont. 31 mars 1996	Régie des transp. en commun de Toronto 31 mars 1996	Redressements <sub>1</sub>	Total
		29,6	9,3	0,2	6,7	64,9	269,4
30,2		23,0	22,6	1,0	4,3	(100,3)	107,3
12,7	130,7		9,1		1,5	4,6	222,1
		14,0	0,4		1,1	(0,2)	21,8
582,9	1 246,2					141,4	1 970,5
2,5		91,5	231,3	1 153,8	963,7	(423,0)	2 502,0
16,3	1 437,4	67,2	11,5	31,6	38,6	(1 247,2)	410,6
644,6	2 814,3	225,3	284,2	1 186,6	1 015,9	(1 559,8)	5 503,7
	3,3					7,1	10,6
27,8	114,1	58,8	19,4	24,9	41,0	(4,1)	531,7
				183,6		(183,7)	(0,1)
		7,9	0,3	200,0	2,1	(199,6)	13,2
438,3	1 056,5		35,2	500,0	433,0	(1 058,2)	1 491,6
38,1	1 437,4	67,2	4,0	24,6	9,1	(247,6)	1 342,7
504,2	2 611,3	133,9	58,9	933,1	485,2	(1 686,1)	3 389,7
140,4	203,0	91,4	225,3	253,5	530,7	126,3	2 114,0
183,7	547,6	2 126,9	122,3		101,8	21,9	5 679,1
	259,0		15,2	0,8	198,1	(473,1)	0,0
183,7	806,6	2 126,9	137,5	0,8	299,9	(451,2)	5 679,1
167,4	806,7	1 478,7	135,1	0,8	310,0	24,3	4 401,6
						(115,5)	0,0
167,4	806,7	1 478,7	135,1	0,8	310,0	(91,2)	4 401,6
16,3	(0,1)	648,2	2,4	0,0	(10,1)	(360,0)	1 277,5
						(10,5)	(10,5)
16,3	(0,1)	648,2	2,4	0,0	(10,1)	(370,5)	1 267,0
123,9	206,1	108,6	222,3	254,0	609,1	(440,0)	1 512,9
0,2	(3,0)	(665,4)	0,6	(0,5)	(68,3)	936,8	(665,9)
140,4	203,0	91,4	225,3	253,5	530,7	126,3	2 114,0

## Annexe 10

### Investissement dans les entreprises publiques (suite)

#### Agence ontarienne des eaux

Cet organisme aide les municipalités à rendre plus efficaces les services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et il encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Il est chargé également du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode du recouvrement des coûts.

#### Commission de transport Ontario Northland

La Commission fournit des services de transport ferroviaire, d'autobus, de traversier, d'avion et de télécommunications au Nord de l'Ontario.

#### Commission des parcs du Niagara

Cette commission a pour tâche de préserver et d'embellir les chutes Horseshoe et la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake, ainsi que leurs environs.

#### Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Le Palais exploite, maintient et gère les installations d'un centre international des congrès qui est situé dans la communauté urbaine de Toronto. Ces installations sont agrandies de manière à promouvoir davantage le tourisme et les industries de l'Ontario.

#### Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario règle l'achat, la vente et la distribution des spiritueux pour la consommation à domicile, ainsi que la vente des spiritueux à des établissements titulaires d'un permis par l'intermédiaire des magasins de la Régie des alcools, du Brewers' Retail et des détaillants d'établissements vinicoles en Ontario. La Régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour conserver des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

#### Régie des transports en commun de la région de Toronto

La Régie des transports en commun de la région de Toronto, connue sous le nom de « Réseau GO », gère un système de transport régional centré sur l'agglomération de Toronto et encourage l'intégration opérationnelle des systèmes de transport en commun dans son secteur de fonctionnement.

#### Société de logement de l'Ontario

La Société de logement de l'Ontario fournit des logements à loyer indexé sur le revenu aux ménages dans le besoin. Les biens-fonds appartiennent en majorité à la Société et sont gérés par les commissions locales de logement qui agissent en mandataires de la Société. Des logements à loyer indexé sur le revenu sont aussi fournis dans le cadre du programme de supplément au loyer par des propriétaires privés et le secteur à but non lucratif. Ces logements sont administrés par les commissions locales de logement et les bureaux régionaux du ministère du Logement.

#### Société des casinos de l'Ontario

La Société des casinos de l'Ontario a été créée pour mettre sur pied et administrer des jeux de hasard; pour veiller à ce que les jeux soient mis sur pied et administrés conformément à la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario* et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* ainsi qu'à leurs règlements d'application; pour prévoir l'exploitation de casinos; pour prévoir l'exploitation de toute entreprise qui, à son avis, a raisonnablement rapport avec l'exploitation d'un casino, notamment une entreprise offrant des biens ou des services aux personnes qui y jouent des jeux de hasard.

#### Société des loteries de l'Ontario

La Société des loteries de l'Ontario a été créée en 1975 aux termes de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario* avec comme mandat de développer, d'entreprendre, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries en Ontario pour le compte du gouvernement provincial. Depuis sa création, la Société a entrepris un projet conjoint avec d'autres provinces, par l'intermédiaire de la Société de la loterie interprovinciale, pour exploiter des jeux à l'échelle nationale et interprovinciale. Ses bénéfices sont versés à la province de l'Ontario qui les distribue à plusieurs fins, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la promotion de la bonne forme physique, les activités sportives, récréatives et culturelles et les organismes de services sociaux de la province par le truchement de la Fondation Trillium de l'Ontario.

#### Société d'investissement dans les transports de l'Ontario

La Société fournit du financement pour des projets dans les transports. Elle a conclu en outre une entente avec un consortium d'entrepreneurs de l'Ontario en vue de l'élaboration, la conception et la construction de l'autoroute 407.

#### Sociétés de développement

Les Sociétés ont pour but principal d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elles fournissent une aide financière opportune et des services de consultation connexes aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elles administrent enfin certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.



